

PETITION

à l'att. de M. François Bozizé, Président de la République centrafricaine

Vendredi Saint, 6 avril 2007

Monsieur le Président,

En 2006, par la présentation de son deuxième rapport périodique, la République centrafricaine (ci-après RCA) s'est donnée les moyens de renouer le dialogue avec le Comité des droits de l'homme de l'ONU (ci-après CDH), ce dont nous nous félicitons. Nous saluons également le fait que - d'après les propos tenus par les représentants de la RCA lors de l'examen du 2^e rapport périodique devant le CDH en juillet dernier – le gouvernement centrafricain semble résolu à s'engager vers un meilleur respect des droits humains dans le pays.

Toutefois, nous sommes préoccupés au plus haut degré par l'impunité qui règne en RCA en ce qui concerne les actes de torture et traitements cruels, inhumains et dégradants perpétrés à l'encontre de la population civile, notamment durant la période entourant le dernier coup d'Etat (2002-2003). En effet, à l'exception de quelques rares cas, les responsables de ces exactions n'ont jamais été punis, ni même traduits en justice. De même, les victimes n'ont à ce jour reçu aucune réparation. Sur ce dernier point, nous ajoutons que, selon nous, il ne suffit pas de « *s'efforcer de sensibiliser la population à ses droits, en particulier le droit à la réparation* » comme l'a prononcé M. Maleyombo devant le CDH en juillet dernier, mais qu'il est indispensable de traduire en justice et de punir systématiquement les responsables. Ceci afin que les victimes soient reconnues comme telles et qu'elles soient soutenues dans leurs démarches pour user de leur droit à la réparation.

C'est pourquoi, à l'occasion de Vendredi Saint et en tant que membres et sympathisant-e-s de l'ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), une organisation non gouvernementale de droits humains oecuménique affiliée à la FIACAT (qui a statut consultatif auprès de l'ONU), nous vous demandons vivement d'user des pouvoirs qui vous sont conférés pour réaliser les recommandations du CDH dans ses Observations finales, et notamment :

- « prendre toutes les mesures appropriées pour garantir que toutes les violations de droits humains qui sont portées à la connaissance de l'Etat partie font l'objet d'enquêtes, et que les responsables de telles violations, y compris les fonctionnaires, militaires et forces de l'ordre, sont poursuivis et sanctionnés pénalement » ;
- « s'engager, en toutes circonstances, à garantir que les victimes des violations graves de droits humains et du droit humanitaire disposent d'un recours utile et que bonne suite y sera donnée, en veillant au respect du droit à indemnisation et à la réparation la plus complète possible » ;
- « s'appliquer à mettre en œuvre rapidement les recommandations du < dialogue national > visant la création d'une commission vérité et réconciliation ».

Nous vous remercions des efforts que vous déploierez pour la réalisation de ces recommandations et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Nom/Name	Adresse	Signature/Unterschrift

Veillez tourner s.v.p. / bitte wenden →

Nom/Name	Adresse	Signature/Unterschrift

In der Petition wenden wir uns an den Staatspräsidenten der Zentralafrikanischen Republik (RCA) und geben unserer Befriedigung darüber Ausdruck, dass die RCA im Jahr 2006 mit der Präsentation ihres zweiten Periodischen Berichts den Dialog mit dem UN-Menschenrechtsausschuss wieder aufgenommen hat und dass die zentralafrikanische Regierung – gemäss den Aussagen ihrer Vertreter anlässlich der Prüfung des zweiten Periodischen Berichts vor dem UN-Menschenrechtsausschuss – entschlossen scheint, sich für die bessere Respektierung der Menschenrechte im Land einzusetzen.

Gleichzeitig sind wir äusserst besorgt über die Nichtahndung von Folter sowie von grausamer, unmenschlicher und erniedrigender Behandlung in der RCA. Derartige, nur in den seltensten Fällen strafrechtlich verfolgte Übergriffe auf die Zivilbevölkerung ereigneten sich vor allem in der Zeit des letzten Staatsstreichs (2002-2003). Unserer Auffassung nach genügt es nicht, „die Bevölkerung für ihre Rechte, namentlich das Recht auf Wiedergutmachung, zu sensibilisieren“, wie dies Thierry Maleyombo im Juli 2006 vor dem UN-Menschenrechtsausschuss ausführte.

In der Petition fordern wir den Staatspräsidenten der RCA auf, die in den abschliessenden Beobachtungen formulierten Empfehlungen des UN-Menschenrechtsausschusses umzusetzen und insbesondere

- „mit geeigneten Massnahmen sicherzustellen, dass sämtliche dem Staat zur Kenntnis gebrachten Menschenrechtsverletzungen untersucht werden und dass die für derartige Übergriffe Verantwortlichen, auch Beamte, Armeeangehörige und Polizeikräfte, strafrechtlich verfolgt und bestraft werden“;
- „unter allen Umständen zu gewährleisten, dass den Opfern von gravierenden Verletzungen der Menschenrechte und des humanitären Völkerrechts die nötigen Rekursmöglichkeiten zustehen und dass das Recht auf Entschädigung und auf möglichst umfassende Wiedergutmachung respektiert wird“;
- „sich für die rasche Umsetzung der Empfehlungen des ‚nationalen Dialogs‘ zur Schaffung einer Wahrheits- und Versöhnungskommission einzusetzen“.

Veillez s.v.p. renvoyer cette pétition jusqu'au 23 avril 2007 à / Bitte schicken Sie diese Petition bis spätestens 23. April 2007 zurück an:

ACAT-Schweiz, Vendredi Saint/Karfreitag, Postfach 5011, 3001 Bern